

DECLARATION DU COMITE NATIONAL DE LA FEDECHIMIE FO

Réuni à Paris le 11 octobre 2017, le Comité National de la Fédéchimie rappelle qu'il s'inscrit dans l'ensemble des revendications de la résolution du Congrès Fédéral d'octobre 2015 de Fréjus.

Le CNF rappelle qu'après la loi « Travail / El Khomri », (adoptée au 49-3), cette politique se poursuit et s'amplifie sous Macron par ses Ordonnances « Travail ». Celles-ci conduisent à toujours plus de flexibilité en faveur des entreprises et toujours moins de protection pour les salariés.

L'un de ces aspect vise également à mettre en péril le syndicalisme confédéré en brisant la solidarité collective déjà mise à mal par la loi du 20 août 2008 sur la représentativité et la loi Rebsamen d'août 2015.

C'est pourquoi le Comité National de la Fédéchimie se félicite de la résolution du Comité Confédéral National FO du 29 septembre 2017 sur le mot d'ordre :

« contre les ordonnances, FO est déterminée à défendre le droit des salariés » par une « mobilisation interprofessionnelle » avant le début du processus de ratification des ordonnances et dans l'unité d'action syndicale.

Le Comité National confirme la revendication portée par la Fédéchimie FO à ce Comité Confédéral National : « **Grève interprofessionnelle avant la ratification pour le retrait des ordonnances** ».

En conséquence, la Fédéchimie remercie les syndicats qui se sont mobilisés contre les ordonnances et appelle toutes ces structures à alerter et informer les salariés, pour préparer la grève et sa reconduction, afin de tout mettre en œuvre pour obtenir le retrait des ces ordonnances Macron-Pénicaud.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 11 octobre 2017.